



## L'AUTO-CONSTRUCTION : CONNAISSANCES ET LIMITES

02/10/18

18h00-21h00

### PUBLIC-CIBLE

Entrepreneurs, architectes, maîtres d'ouvrage

### PROGRAMME

1. L'auto-construction : situation légale en Belgique
2. Les rôles de chacun sur chantier : qui fait quoi ?
3. L'architecte et l'auto-construction
  - Quel rôle pour l'architecte : les limites de sa mission
  - Risques et responsabilités spécifiques
  - Les pièges à éviter
4. L'intervention d'un entrepreneur : les précautions préalables à son intervention
5. Le maître de l'ouvrage auto-constructeur
  - Compétences techniques
  - Obligations du maître de l'ouvrage/constructeur et limites de son intervention
6. Partage d'expériences des participants
7. Recommandations et conclusions

### FORMATEUR

Marianne Dickstein | Dickstein Lawyers & Mediators

### INFORMATIONS PRATIQUES

**Date :** mardi 2 octobre 2018 de 18h à 21h, suivi d'une séance de Q/R et d'un petit repas networking

**Lieu :** Cluster Eco-construction | Rue Eugène Thibaut 1C – 5000 Namur | Salle au 2° étage

### TARIF

Membre du Cluster Eco-construction : 40€ | Non-membre : 60€ | Annulation sans frais jusqu'à J-10

Gratuit pour les participants résidants ou ayant leur société en Provinces de Namur, Hainaut ou Luxembourg ainsi qu'en Régions Hauts-de-France et Grand-Est.

Ce prix comprend : la formation, le syllabus, sandwiches et boissons.

### INSCRIPTION

Via le formulaire <https://goo.gl/forms/oj9NuX7Eo2qwK6P52> (ou sur notre site [www.ecoconstruction.be](http://www.ecoconstruction.be)) avant le 24/09/2018.